

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juillet 2020

Présents : M Michel MARESCOT - Maire – M Didier PAPELOUX - Mme Catherine LEFEBVRE - Mme Emmanuelle MELLOT-KRISTY - M David MARES - Adjoint – M Michel DABOUT - M Eric ESTRIER - Mme Catherine FILIPOV - Mme Anne JOSEPH - Mme Sophie NGUYEN VAN MAI - M Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : Mme Sophie DIERRE donne pouvoir à Mme Catherine LEFEBVRE, Mme Corinne DROUEN donne pouvoir à Mme Emmanuelle MELLOT-KRISTY, M Germain LELARGE, M Olivier PAPAIZAN.

Secrétaire : M Vincent VANDERSTUYF.

### Informations du Maire :

- Nécessité d'un renfort estival au niveau du service technique, sollicité par le responsable du Service Technique, au moyen de 2 emplois proposés par l'association Bac Emploi du 3 au 15/08, voire jusqu'à fin août après bilan.
- Suite aux plaintes d'administrés et de conseillers concernant la vitesse entre le cimetière et le calvaire, la Gendarmerie Nationale a été sollicitée pour opérer des contrôles de vitesse.
- La fête du village sera maintenue le 09/08/2020 et le port du masque sera obligatoire dans le périmètre dévolu à cette fête.

### 1) Approbation du Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal Accord du Conseil

### 2) Compte Administratif 2019

#### EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	2 089 214,52€
Dépenses	1 776 159,90€
Total excédentaire de	313 054,62€

#### EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	954 902,44€
Dépenses	654 789,99€
Total excédentaire de	300 112,45€

**Résultats budgétaires de l'exercice 2019 : excédent de 613 167,07€**

Accord du Conseil

### 3) Décision d'affectation des résultats

VU l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2019, donnant un résultat de clôture à la fin de l'année 2019 de :

En section d'investissement	300 112,45€
En section de fonctionnement	313 054,62€

VU l'état des restes à réaliser de la commune au 31 décembre 2019, en section d'investissement, qui s'élève à 191 100,00€.

Nous n'avons pas besoin de financement.

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 799 374,56€ au compte R 002 et de l'excédent d'investissement de 472 937,89€ au compte R 001.

Accord du Conseil

#### 4) Attribution des subventions 2020

DEMANDES	VOTE
ADMR	300
ARIM	3000
Bibliothèque pour tous	2000
Comité liaison anciens combattants	150
Croix Rouge Française Deauville Trouville	100
Ecole des Travaux Publics	60
Fondation de France	75
Fédération normande sauvegarde des cimetières et Patrimoine	30
FSL Calvados	109
Jeudi d'Antan	1200
Les Restos du cœur	100
MFR Blangy Espaces verts	120
MFR Vimoutiers	60
Secours de la Côte Fleurie (Trouville)	100
SNSM Honfleur	100
SNSM Trouville	100
Société des courses (Clairefontaine)	150
US Villervillaise	2000
Villerville et compagnies	5000
	-----
<b>Total</b>	<b>14 754</b>
Sans affectation	2500
<b>Total</b>	<b>17 254</b>
Subvention SPL Tourisme	24 600
Subvention SPL Marketing	700
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>42 554</b>

Par délibération en date du 20/10/15, le conseil municipal acceptait à l'unanimité de participer à partir du 01/01/16 à hauteur de 50 % pour l'achat d'une carte annuelle au Club de Tennis Villervillais, pour tous les jeunes villervillais, en âge de fréquenter l'école primaire de Villerville - Trouville sur Mer, les jeunes âgés de moins de 25 ans, à titre de résidents principaux ainsi que les employés municipaux et leurs enfants.

Une aide à la conduite accompagnée d'un montant de 200€ est octroyée pour toute demande avec justificatif de l'auto-école.

Depuis 2019, une « bourse au permis de conduire » est octroyée sur dossier, d'un montant de 600€ contre 70h de travaux d'intérêt général (à faire avant la fin de l'année de demande).

Accord du Conseil

5) Budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal, le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	1 814 000,00€
Section d'investissement	922 100,00€

Accord du Conseil

6) Rapports annuels 2019 de la SPL :

○ Concession « animations »

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire, comprenant un compte rendu financier et un compte rendu technique de l'année 2019.

Accord du Conseil

○ Délégation « marketing territorial »

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire, comprenant un compte rendu financier et un compte rendu technique de l'année 2019.

Accord du Conseil

7) Achat de parcelles

Proposition d'acheter les parcelles cadastrées A 453 de 1a 42ca et A 456 de 2a 00ca pour un montant de 500€ hors frais de notaire. Ces parcelles sont situées dans le Parc communal des Graves avec un petit chalet en état de délabrement. Pas de nécessité de solliciter le service de France Domaines.

Accord du Conseil

8) Restauration de 2 vitraux de l'église :

2 vitraux du XIXème siècle, 2 oculi de la nef sur la façade sud dans l'église sont très abîmés. Des devis ont été demandés.

L'EURL l'Amande et l'Obsidienne propose la dépose des 2 vitraux, leur restauration en atelier et la repose pour un montant de 7 712,00€ HT soit 9 254,40€ TTC.

Proposition de solliciter le Département du Calvados pour une subvention et la Fondation du Patrimoine pour une nouvelle convention de souscription pour la restauration de ces vitraux.

Accord du Conseil pour la signature du devis ainsi que les demandes de subventions.

9) Restauration du Lavoir (vanne, poteaux, électricité, éclairage...) :

La réfection du lavoir situé Place du Lavoir est nécessaire.

Des devis ont déjà été demandés pour la vanne, le décapage par aérogommage de 8 poteaux, l'électricité, l'éclairage...

Proposition de solliciter la Fondation du Patrimoine pour la signature d'une nouvelle convention de souscription pour la restauration de ce monument.

Accord du Conseil

- 10) Demande de classement « Station classée de tourisme »  
Depuis 2016, la commune de Villerville a été dénommée commune touristique pour une durée de 5 ans, condition préalable au classement en « station classée de tourisme », prononcé par décret simple pris pour une durée de 12 ans.  
Proposition de solliciter le classement de Villerville, commune touristique, en « Station classée de Tourisme » pour l'ensemble de son territoire.  
Accord du Conseil
- 11) Mise à disposition de la salle des mariages pour des expositions.  
La commune reçoit des demandes de mise à disposition de la salle des mariages de la mairie par des artistes afin qu'ils exposent leurs œuvres.  
Proposition de mise à disposition pour un forfait de 100€ la semaine.  
Accord du Conseil

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Michel MARESCOT

